

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.136

L'An deux Mille Onze, le 26 septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 septembre 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 septembre 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTEES : Mme WILLMANN représentée par M. REVOLAT
M. CAU représenté par M. SIMONNET
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

Mme ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AVENUE DES SEMIS - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

En prévision du réaménagement de l'avenue des Semis, dans sa partie située entre l'avenue de l'Atlantique et l'avenue du Rond-Point qui dessert notamment le marché du Parc, il semble opportun d'envisager l'enfouissement des réseaux aériens sur cette voie.

L'opération d'effacement concerne le réseau de distribution électrique, le réseau d'éclairage public et le réseau de télécommunication. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural (S.D.E.E.R.).

Le coût des travaux est estimé à environ 145 000 €TTC, déduction faite de la participation du S.D.E.E.R.

Concernant le réseau de télécommunications, il est proposé de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les parties, qui fixera le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil FRANCE TELECOM est confiée au S.D.E.E.R. qui assurera la vérification du contenu des devis et conduira les relations et coordinations avec le service des études FRANCE TELECOM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu la nécessité de réaménager l'avenue des Semis dans sa partie comprise entre l'avenue de l'Atlantique et l'avenue du Rond-Point,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de dissimuler les réseaux aériens de l'avenue des Semis, dans sa partie située entre l'avenue de l'Atlantique et l'avenue du Rond-Point,
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- de confier au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural (S.D.E.E.R.) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,
- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 septembre 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD